

LISTE DES PIÈCES POUR UN CHANGEMENT DE GERANT

Représentant nouvellement nommé

- 2 copies de la pièce d'identité en cours de validité + original ou un extrait de naissance de moins de 3 mois
- 1 attestation sur l'honneur de non condamnation
- 1 attestation de stage de préparation à l'installation ou dispense ou dérogation
- Carte d'assuré social (si gérant majoritaire)
- Pour le ou les gérants mariés : livret de famille

Si activité réglementée : qualification professionnelle obligatoire

- Copie des diplômes et certificats de travail nécessaire à l'exercice de l'activité.

Si personne morale

- Journal d'annonces légales ou copie de la demande de publication comportant le nom du journal et la date de parution.
- 2 exemplaires du procès verbal de l'assemblée générale ayant nommé le représentant concerné ou ayant mis fin à sa fonction.
- 1 extrait K bis de moins de 3 mois.
- Carte d'immatriculation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- Si mandataire : pouvoir + pièce d'identité

Selon les dispositions statutaires uniquement : 2 exemplaires des statuts mis à jour et certifiés conforme par les représentants légaux.

FRAIS

- CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT :
 - REGISSEUR des recettes du T.G.I. de Fort-de-France :
- (Si paiement en espèces, se munir de la somme exacte)

CENTRE DE FORMALITE DES ENTREPRISES- REPERTOIRE DES METIERS

Réception du public : du lundi au vendredi de 8 à 12h sauf le jeudi